

VII ECLAIRAGE

A L' AVANT : deux catadioptrés blancs
LATERALEMENT deux catadioptrés orangés
A L' ARRIERE (de part et d' autre de la carrosserie)
Deux feux rouges formant lanternes
Deux indicateurs de direction
Deux feux signaux de freinage
Deux catadioptrés réfléchissants rouges (triangles équilatéraux de 15cms)
(la plaque d' immatriculation est éclairée par la lanterne gauche)
Ces dispositifs sont conformes à l' arrêté du 16 juillet 1954 modifié

VIII DIVERS

UN dispositif anti-encastrement latéral de chaque côté du véhicule
La plaque du constructeur est située sur le côté avant droit du châssis et porte les indications:
CONSTRUCTEUR : Ets BODARD & Fils
Numéro de réception et date du service des mines
Numéro d' identification du véhicule
Poids Total en charge
Poids maximum admissible sur l' essieu
Poids maximum admissible sur la tête d' attelage
Le numéro d' identification est composé de 17 caractères
Les trois premiers : N° de code WMI : V H E
Les 4^e au 9^e : Type et série : COFJB7
Les 10^e et 11^e : Trimestre et année de fabrication
Du 12^e au 17^e : Numéro de série
Le numéro d' identification encadré du poinçon du constructeur est frappé à froid sur le côté droit
Modèle du poinçon du constructeur
La Numérotation commence à **B VHE COFJB7 4D 70 0001 B**

PROCES VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées le 10 novembre 1982 à la demande du constructeur, les établissements BODARD et Fils, d'OLONNE SUR MER, que le véhicule de marque BODARD, type COFJB7, n° de série VHECOFJB74D70 0005, décrit ci-dessus et présenté comme prototype d' une série de remorques routières satisfait aux dispositions des articles R54-R57-R59-R61-R73-R80-R82-R85-R89-R91-R93-R98-R100 et R 102 du décret du 10 Juillet 1954 modifié portant règlement général sur la police de la circulation routière(code de la route) et des arrêtés ministériels d' application.

Cette remorque dépourvue de freins, ne peut être tractée que par un véhicule automobile de poids à vide supérieur à 1500 Kgs(article 80 du code de la route)

LA ROCHE SUR YON Le 24.11.1982
Le Technicien des TPE (Mines)
J. DELIVERT

Vu, approuvé et enregistré sous le n°
492-85 à NANTES Le 08 Déc 1982
Pour le Directeur
L' ingénieur divisionnaire des TPE(mines)
DIVISION REGLEMENTATION GENERALE

M. CARBONNEL

CERTIFICAT de CONFORMITE

JE, sousigné, BODARD Jean, directeur des Ets BODARD & Fils CONSTRUCTEUR, CERTIFIE

a) QUE LE VEHICULE
GENRE : REM
MARQUE : BODARD
TYPE : COFJB7

NUMERO D' IDENTIFICATION : VHE COFJB7 1L 700206
CARROSSERIE : NON SPEC
DIMENSIONS Longueur: 3m40 Largeur 1m50 Surface 5m²40
POIDS TOTAL en CHARGE 750Kgs
Poids à vide en Ordre de Marche 238Kgs
Charge Utile 512Kgs

EST ENTIEREMENT CONFORME AU DESCRIPTIF CI-DESSUS

b) QUE LE VEHICULE SORT de NOS ATELIERS L e

Pour être livré à

Fait à OLONNE SUR MER

Le

Ets BODARD et Fils
S.A.R.L. au Capital de 80.000 F
Z.I. Les Franchises
85340 OLONNE SUR MER
Tél. (51) 32-39-50
TELEX 710.405

- NOTA
- a) Toutes transformations de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R54 à R62 - R69 à R 81 du code de la route, ou toutes autres modifications du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d' être en conformité aux indications portées sur le présent Certificat de Conformité, doit faire l' objet
 - d' une déclaration à la préfecture
 - Le cas échéant d' une réception à titre isolé par le service des mines
 - b) Le véhicule ne peut être tracté que par un véhicule tracteur de poids à vide égal ou supérieur à 1500 Kgs (ART R 80)